



# En France, la confiance manque

## Seuls 7 % des Français télétravaillent, selon une récente enquête.

**E**n progrès mais peut mieux faire. Avec seulement 7% de «télétravailleurs» dont 5% de nomades et 2% de fixes à domicile, la France ne dépasse guère le million et demi de personnes travaillant à distance, essentiellement des cadres. Un rapport remis à la mi-décembre au ministre du Travail, Gérard Larcher, par le Forum des droits sur l'Internet (1) dresse un état des pratiques et avance des propositions pour accélérer un développement encore limité. «*La progression est lente mais régulière*», reconnaît Jean Gonié, l'auteur du rapport, qui note cependant que «*la France n'est pas à la traîne au niveau européen*».

**Flexibilité.** L'environnement, pourtant, n'a jamais été aussi favorable au télétravail. D'abord parce que les technologies sont parvenues à un niveau de maturation et de prix qui n'en font plus un obstacle à sa diffusion à grande échelle. Plus de 43 % des foyers sont équipés d'un ordinateur (contre 36 % en 2002) et le nombre d'abonnés au haut débit a doublé en un an avec 6 millions d'utilisateurs fin 2004. Autre facteur positif, la recherche par un nombre croissant de salariés, notamment chez les plus jeunes, d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée et d'une plus grande autonomie dans leur travail. Pour les entreprises aussi, l'approche change. Longtemps méfiantes, elles commencent à comprendre les avantages qu'elles peuvent tirer de cette nouvelle forme de travail en termes de flexibilité. Pionnière, une société comme IBM a mis en place en 1999 un programme «*Mobilité*» qui donne la possibilité aux salariés de travailler plusieurs jours par semaine

dans l'un de ses huit «télécentres» décentralisés en grande banlieue parisienne, à proximité de leurs habitations. Une politique également motivée par la volonté de restreindre les coûts immobiliers en économisant sur les mètres carrés de bureau en centre-ville. Selon Jean-Paul Bouchet, en charge du dossier à la CFDT, la «*surveillance*» du télétravailleur n'est plus un problème. «*Il existe des moyens éprouvés de badge à distance, cela permet de préserver le principe du contrôle horaire. En revanche, la question de la régulation de la charge de travail reste entière.*»

Où faut-il alors rechercher les blocages? La réponse des nombreux acteurs (chercheurs, chefs d'entreprise, fonctionnaires, syndicalistes, etc.) interrogés pour la ré-

### «Les managers ont encore besoin d'avoir leurs subordonnés sous la main.»

Miguel Membrado, directeur général de Mayetic

daction de ce rapport est unanime: le développement du télétravail est freiné par son caractère trop informel et l'absence d'un cadre légal qui lui donnerait une véritable assise. «*Il y a trop d'inconnues, de litiges potentiels*, explique Jean Gonié. *Résultat, ni les employeurs ni les employés ne s'engagent clairement dans cette voie.*» Comme le dit Jean Hildbrand, ancien responsable du projet Mobilité chez IBM et retraité depuis peu, «*pouvoir travailler n'importe où et n'importe quand ne signifie pas travailler partout et tout le temps*». Il faut donc diriger les équipes autrement: déléguer, faire confiance, ne pas contrôler bêtement. Et, pour l'instant, les managers

français n'y sont pas prêts. «*La hiérarchie en France est encore trop autoritaire*, souligne Miguel Membrado, directeur général de la société Mayetic (lire ci-contre). *Les chefs ont besoin d'avoir leurs subordonnés sous la main. Sinon, ils n'ont pas confiance. Le principal blocage au développement du télétravail est humain.*»

**«Règles».** Cette nécessité de mieux encadrer est d'autant plus importante que, si le télétravail veut se développer, il doit s'étendre aux employés, ne plus être l'apanage des cadres. Se pose alors le problème du contrôle des tâches. «*Dans une société de services de plus en plus tertiaisée, l'évaluation du travail est plus difficile*, explique Yves Lasfargue, sociologue. *D'où la nécessité d'établir des règles claires.*»

Considérant les télétravailleurs comme des salariés à part entière, le Forum des droits sur l'Internet recommande donc que le travail à distance se pratique sur la base

du volontariat et propose deux mesures phares afin de formaliser son développement: un avenant systématique au contrat de travail et l'instauration d'une présomption d'accident du travail au domicile. Les syndicats réclament l'ouverture de négociations avec le Medef afin de transposer au plan national l'accord cadre européen sur le télétravail signé en juillet 2002. A ce jour, la France reste avec l'Estonie le dernier membre de l'Union européenne à ne pas avoir engagé de discussions en ce sens. ◀

CHRISTOPHE ALIX

(1) [www.foruminternet.org](http://www.foruminternet.org).  
Tél.: 01 44 01 38 05.